

Dossier à retourner à :

Màj sept. 2020

**PRÉFECTURE de la Lozère**

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de la réglementation  
3, Rue Faubourg Montbel  
48005 MENDE CEDEX

Tél. : 04 66 49 67 19

Courriel : [pref-reglementation@lozere.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@lozere.gouv.fr)

**Demande de laissez-passer mortuaire  
ou d'autorisation de transport de CORPS  
en dehors du territoire métropolitain  
(R. 2213-21t R. 2213-22)**

sauf mention contraire, les articles cités sont ceux du  
code général des collectivités territoriales

**PROCÉDURE**

1/2

\* Laissez-passer mortuaire : **pour les pays ayant signé un des accords (BERLIN ou STRASBOURG).**

\* Autorisation de transport : **pour les autres pays.**

L'autorisation de transport de corps en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer est **délivrée par le préfet**, dans les conditions prévues à l'article R.2213-22 du code général des collectivités territoriales.

**(Si obstacle médico-légal, s'assurer que le Parquet n'émet pas d'opposition au départ du corps à l'étranger)**

L'autorisation de transport de corps est délivrée **sur présentation des documents suivants** :

- **la demande d'autorisation de transport de corps** en dehors du territoire métropolitain par l'entreprise ou la régie dûment mandatée par la famille du défunt ;
- **l'acte de décès** délivré par le maire ;
- **le certificat de décès** délivré par le médecin (1) ;
- **l'autorisation de fermeture de cercueil** établie par le maire ;
- **l'attestation de non-contagion** délivrée par un médecin ;
- **l'attestation de non-épidémie** délivrée par l'agence régionale de santé (ARS) ;
- **la pièce d'identité** de la personne défunte.

**ATTENTION**

**Vérifier auprès des ambassades, certains pays demandent en supplément :**

- La traduction de toutes les pièces du dossier en anglais ;
- Une apostille sur l'acte de décès, l'autorisation préfectorale, les certificats de non-épidémie et de non-contagion ;
- Des droits de chancellerie.


**(1) Sur ce certificat de décès :**

- La case **NON** doit avoir été cochée devant la mention « **obstacle légal** ». Lorsqu'un problème médico-légal a été signalé, le dossier doit être complété par la production d'un procès-verbal aux fins d'inhumation dressé par un officier de police judiciaire après examen du corps par un médecin-légiste. La même formalité est nécessaire lorsque le corps a été découvert et que la cause du décès est inconnue ou suspecte ;
- Les cases **OUI** cochées devant les **mentions obligatoires de « mise en bière immédiate » et « dans un cercueil hermétique »** indiquent que le défunt est décédé d'une maladie contagieuse. Dans ce cas, le nom de cette maladie doit être communiqué.

**\* Article R2213-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par décret n°2006-938 du 27 juillet 2006 - article 1 : « Lorsque le corps est transporté en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer, l'autorisation est donnée par le préfet du département où a lieu la fermeture du cercueil ».**

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 : Préfecture de la Lozère - 3, Rue du Faubourg Montbel - 48005 MENDE CEDEX

Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

☎ : 04-66-49-60-00

Dossier à retourner à :

**PRÉFECTURE de la Lozère**

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de la réglementation  
3, Rue Faubourg Montbel  
48005 MENDE CEDEX

Tél. : 04 66 49 67 19

Courriel : [pref-reglementation@lozere.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@lozere.gouv.fr)

**Demande de laissez-passer mortuaire  
ou d'autorisation de transport de CORPS  
en dehors du territoire métropolitain  
(R. 2213-21et R.2213-22)**

sauf mention contraire, les articles cités sont ceux du  
code général des collectivités territoriales

**FORMULAIRE**

2/2

*Je soussigné(e),*

NOM et prénom du demandeur : \_\_\_\_\_

demeurant à : \_\_\_\_\_

*dûment mandaté(e) par la famille du défunt,*

en qualité de (lien de parenté) de : \_\_\_\_\_

*ou de représentant légal de l'entreprise ou de la régie funéraire :*

*Cachet de l'entreprise ou de la régie :*

*Habilitée sous le numéro : \_\_\_\_\_*

*sollicite l'autorisation de transporter en cercueil présentant les conditions requises par la réglementation en vigueur,*

*le corps de :*

NOM et prénom du ou de la défunt(e) : \_\_\_\_\_

décédé(e) le : \_\_\_\_\_

à : \_\_\_\_\_

des suites de (*nom de la maladie à compléter uniquement si le défunt était atteint d'une maladie contagieuse*) : \_\_\_\_\_ (1)

mise en bière prévue le : \_\_\_\_\_

à (*nom de la commune*) : \_\_\_\_\_

**TRANSPORT**

*- prévu le : \_\_\_\_\_*

*- par voie routière de (commune de départ) : \_\_\_\_\_*

*en véhicule immatriculé n° : \_\_\_\_\_*

*- puis par voie aérienne ou par bateau (rayer la ou les mentions inutiles)*

*- à destination de (commune et pays) : \_\_\_\_\_*

*- via le premier poste de frontière ou l'aéroport de départ (rayer la ou les mentions inutiles),*

*de : \_\_\_\_\_*

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

(Signature) :

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 Préfecture de la Lozère - 3, Rue du Faubourg Montbel - 48005 MENDE CEDEX

Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

☎ : 04-66-49-60-00